



2018 DAE 281 Arc Innovation – Mise en accessibilité de la passerelle du Cambodge (14e) - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Cité Universitaire pour la réalisation d'une étude d'avant-projet

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Reliant les territoires de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) et de Paris, la passerelle du Cambodge, propriété de la Ville de Paris, permet la traversée piétonne au-dessus du boulevard périphérique, entre la Cité Internationale Universitaire et l'avenue Paul-Vaillant Couturier à Gentilly, en limite du projet de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) du quartier du Chaperon Vert à Gentilly.

Dans le cadre de la convention territoriale de l'Opération de Renouvellement Urbain « De la Porte de Gentilly aux Portes d'Arcueil » signée le 4 juillet 2001 avec la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, les villes d'Arcueil, de Gentilly et la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), la Ville de Paris s'est engagée à améliorer la continuité entre son territoire et celui de l'Établissement public territorial GOSB, territoire partenaire de l'Arc de l'innovation, par le prolongement de la passerelle du Cambodge.

Cette extension d'ouvrage a été inscrite dans la convention partenariale avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en 2008, par les acteurs locaux du projet et l'État comme aménagement contribuant au désenclavement du quartier par l'amélioration des liaisons intercommunales avec Paris et l'ouverture du quartier sur la ville.

L'opération de prolongement de la passerelle a été achevée le 31 mai 2018 ainsi que l'installation d'un ascenseur pour l'accessibilité PMR côté Gentilly qui peuvent être considérées comme une première étape réussie dans l'objectif d'accessibilité et de perméabilité entre Paris et le territoire GOSB. Des aménagements complémentaires doivent cependant être encore engagés.

A Paris, la passerelle débouche dans le parc de la Cité universitaire par un talus enherbé qui n'est pas accessible aux PMR. L'aménagement de ce talus est nécessaire pour établir une véritable liaison piétonne, cycliste et écologique entre la promenade des berges de l'A6a à Gentilly et la Cité Universitaire à Paris via la passerelle du Cambodge.

Elle pourra ainsi accueillir les personnes à mobilité réduite, permettre une meilleure accessibilité des vélos, qui n'auront plus à traverser de voies motorisées, et ainsi conforter le franchissement du boulevard périphérique pour l'ensemble des usagers à travers le parc de la CIUP, en particulier les 142 étudiants et chercheurs étrangers accueillis dans la nouvelle Maison de l'Ile-de-France à proximité immédiate de la passerelle.

Afin d'engager rapidement cet aménagement de mise en accessibilité non prévu au Permis d'Aménager de l'ensemble du parc déposé en 2015, la CIUP sollicite une subvention de la Ville de Paris afin de confier au maître d'œuvre du plan de réaménagement du parc de la Cité, Monsieur Bruno Fortier, la réalisation d'une étude d'avant-projet.

Cette étude permettra de déterminer les éléments techniques et financiers de l'opération nécessaires afin d'assurer la faisabilité de l'aménagement.

Dans ce contexte, et en lien avec le dispositif de la Ville de l'Arc de l'innovation visant au soutien des partenariats et de la mobilité entre les territoires de la Métropole, je vous propose d'attribuer, une subvention d'investissement de 20.000 euros à la Cité Internationale Universitaire de Paris et de m'autoriser à signer la convention qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris